



## BULLETIN D'INFORMATION 2015 - N° 7 du 30/03/2015

### Instauration d'un régime de prévoyance obligatoire pour les salariés non cadres

La CS3D et les partenaires sociaux de la Convention Collective Nationale des entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation ont signé un accord le 13 mai 2014, instaurant un régime de prévoyance obligatoire pour les salariés non cadres.

Cet accord a été étendu le 11 mars dernier par le Ministère du Travail, et est paru au Journal Officiel du 24 mars 2015.

En conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, vous êtes tenu, en tant qu'employeur, d'appliquer cet accord de prévoyance dans le cas où vous ne l'auriez déjà fait.

Dans le cadre de cet accord, la CIPREV, institution de prévoyance, est labellisée par la branche pour assurer cette couverture, mais elle ne s'impose nullement si vous avez fait le choix d'un autre organisme de prévoyance.

Vous trouverez ci-joint le courrier d'information des partenaires sociaux ainsi que le tableau des garanties et des cotisations.

Pour toutes questions concernant la couverture prévoyance ou votre démarche d'adhésion, vous pouvez contacter la CIPREV directement.

1 PDF ci-joint : courrier d'information des partenaires sociaux et tableau des garanties et des cotisations

CHAMBRE SYNDICALE 3D

*Désinfection, Désinsectisation et Dératisation*

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. [secretariat@cs3d.info](mailto:secretariat@cs3d.info) – Site Internet. [www.cs3d.info](http://www.cs3d.info)